

Objet : Contrat de maintenance pour l'entretien, par des visites périodiques des splits du Centre technique Arriéta et des annexes.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 30-8°,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2014, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un contrat de maintenance pour l'entretien, par des visites périodiques des splits du Centre technique Arriéta et des annexes de la communauté de communes Sud Roussillon, pour une durée d'un an reconductible trois fois (à hauteur de quatre ans maximum), à compter du 1^{er} mars 2019,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 11 000 € HT,

Considérant l'offre présentée par **ATEL** (1 rue Roger Salengro – 66380 PIA) pour un montant annuel de 2 843,00 € HT (soit 11 372,00 euros HT et 13 646,40 euros TTC pour 4 ans),

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec **ATEL** un contrat de maintenance pour l'entretien par des visites périodiques des splits du Centre technique Arriéta et des annexes de la communauté de communes Sud Roussillon, pour une durée d'un an reconductible trois fois (à hauteur de quatre ans maximum), à compter du 1^{er} mars 2019, et autorise le pouvoir adjudicateur à signer le contrat.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, 11 372,00 € HT (soit 13 646,40 TTC) est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

7 MAI 2019

Le Président

Thierry DEL-POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190517-2019-05-09D-AU
Date de télétransmission : 17/05/2019
Date de réception préfecture : 17/05/2019